

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 4 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-neuvième session

Genève (Suisse), 3 – 7 juillet 2006

LISTE DES PROJETS DE NORMES ET DES TEXTES APPARENTÉS SOUMIS À LA COMMISSION POUR ADOPTION

1. Conformément à la Procédure unique pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés, les textes ci-après sont soumis à la Commission pour examen en vue de leur adoption :
 - Projets de normes et de textes apparentés soumis à l'étape 8;
 - Projets de normes et de textes apparentés soumis à l'étape 5 de la procédure accélérée (étape 5A);
 - Avant-projets de normes soumis à l'étape 5 de la procédure unique avec recommandation de l'organe subsidiaire compétent d'omettre les étapes 6 et 7 (étape 5/8).
2. La liste de ces textes figure à l'appendice du présent document (parties 1 et 2).
3. Les observations communiquées par les gouvernements et les organisations internationales intéressées conformément au Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8 de la procédure d'élaboration des normes Codex, y compris l'examen des déclarations éventuelles sur les incidences économiques¹, sont incluses dans l'ALINORM 06/29/5A.

¹ Voir Manuel de procédure de la Commission du Alimentarius, 15^e éd., Section II.

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS SOUMIS POUR ADOPTION

Partie 1 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption à l'étape 8, à l'étape 5 de la procédure accélérée et à l'étape 5/8

Organe du Codex	Objet	Étape	Référence
CCCPL	Projet de norme pour les nouilles instantanées (à l'exception des Sections 4 et 9)	8	Appendice à CL 2006/15-CPL
CCCPL	Avant-projet de norme pour les nouilles instantanées (Sections 4 et 9)	5/8	Appendice à CL 2006/15-CPL
CCFAC	Projet de révision du préambule de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires	8	ALINORM 06/29/12, Annexe V
CCFAC	Projet de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires	8	ALINORM 06/29/12, Annexe VII & XI
CCFAC	Projet de concentrations maximales pour le plomb dans le poisson	8	ALINORM 06/29/12, Annexe XXIV
CCFAC	Projet de limites maximales pour le cadmium dans les mollusques marins bivalves (à l'exception des huîtres et des coquilles Saint-Jacques), dans les céphalopodes (sans viscères) et dans le riz poli	8	ALINORM 06/29/12, Annexe XXV
CCFAC	Avant-projet de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires	5/8	ALINORM 06/29/12, Annexe VII & XI
CCFAC	Avant-projet d'amendements au Système international de numérotation des additifs alimentaires	5/8	ALINORM 06/29/12, Annexe XVI
CCFAC	Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la soixante-cinquième session du JECFA	5/8	ALINORM 06/29/12, Annexe XVII
CCFAC	Avant-projet d'annexe au Code d'usages Codex pour la prévention et la réduction de la contamination des fruits à coque par les aflatoxines- Mesures supplémentaires de prévention et de réduction des aflatoxines dans les noix du Brésil – (N08-2005)	5/8	ALINORM 06/29/12, Annexe XX
CCFAC	Avant-projet de code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des produits destinés à l'alimentation humaine et animale par les dioxines et les PCB de type dioxine	5/8	ALINORM 06/29/12, Annexe XXVI

Organe du Codex	Objet	Étape	Référence
CCFAC	Avant-projet de limites indicatives révisées pour les radionucléides présents dans les denrées alimentaires contaminées suite à une urgence nucléaire ou radiologique destinées à des échanges internationaux	5/8	ALINORM 06/29/12, Annexe XXXI
CCFICS	Avant-projet de principes et directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur les risques	5/8	ALINORM 06/29/30, Annexe II
CCFICS	Avant-projet de principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires	5/8	ALINORM 06/29/30, Annexe III
CCFL	Projet d'amendement aux directives pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique : Appendice 2 – Substances autorisées : Tableau 3	8	ALINORM 06/29/22, Annexe II
CCFL	Avant-projet d'amendement aux directives sur l'étiquetage nutritionnel : définition des acides gras trans	5A	ALINORM 06/29/22, Annexe V
CCFL ²	Norme générale pour les jus et nectars de fruits : dispositions relatives à l'étiquetage concernant les auxiliaires technologiques	Approbation	ALINORM 06/29/22 par. 4-5
CCMAS ³	Méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour inclusion dans les normes Codex et/ou dans CODEX STAN 234-1999	Approbation	ALINORM 06/29/23, Annexe II
CCMMP	Projet d'amendement à la Section 2 "Description" de la Norme générale pour le fromage	8	ALINORM 06/29/11, Annexe II
CCMMP	Projet de norme pour un mélange de lait concentré écrémé et de graisse végétale	8	ALINORM 06/29/11, Annexe III
CCMMP	Projet de norme pour un mélange de lait écrémé et de graisse végétale en poudre	8	ALINORM 06/29/11, Annexe IV
CCMMP	Projet de norme pour un mélange de lait concentré écrémé sucré et de graisse végétale	8	ALINORM 06/29/11, Annexe V

² La Commission a adopté la Norme générale pour les jus et nectars de fruits à sa vingt-neuvième session (2005) et a noté que trois auxiliaires technologiques (l'ichtyocolle et les caséinates de sodium et de potassium) seraient inclus dans la Norme une fois que les dispositions concernant l'étiquetage les concernant seraient approuvées par le CCFL (ALINORM 05/28/41, par. 64). Ces dispositions relatives à l'étiquetage ayant été approuvées par le CCFL à sa trente-septième session, ces auxiliaires technologiques peuvent être inclus dans la Norme générale pour les jus et nectars de fruits.

³ Le CCMAS a examiné les méthodes soumises, pour approbation, dans l'Avant-projet ou les projets de norme et dans les normes déjà adoptées. Il est fait mention de ce texte dans le contexte des normes soumises à l'étape 8 ou 5/8, dans la mesure où il découle d'un amendement aux méthodes d'analyse incluses dans des normes adoptées, ou à CODEX STAN 234-1999.

Organe du Codex	Objet	Étape	Référence
CCMMP	Projet de norme révisée pour le Cheddar (C-1)	8	ALINORM 06/29/11, Annexe VI
CCMMP	Projet de norme révisée pour le Danbo (C-3)	8	ALINORM 06/29/11, Annexe VII
CCMMP	Projet de norme révisée pour les fromages de lactosérum	8	ALINORM 06/29/11, Annexe VIII
CCMMP	Avant-projet de norme révisée pour l'Edam (C-4)	5/8	ALINORM 06/29/11, Annexe IX
CCMMP	Avant-projet de norme révisée pour le Gouda (C-5)	5/8	ALINORM 06/29/11, Annexe X
CCMMP	Avant-projet de norme révisée pour le Havarti (C-6)	5/8	ALINORM 06/29/11, Annexe XI
CCMMP	Avant-projet de norme révisée pour le Samsø (C-7)	5/8	ALINORM 06/29/11, Annexe XII
CCMMP	Avant-projet de norme révisée pour l'Emmental (C-9)	5/8	ALINORM 06/29/11, Annexe XIII
CCMMP	Avant-projet de norme révisée pour le Tilsiter (C-11)	5/8	ALINORM 06/29/11, Annexe XIV
CCMMP	Avant-projet de norme révisée pour le Saint-Paulin (C-13)	5/8	ALINORM 06/29/11, Annexe XV
CCMMP	Avant-projet de norme révisée pour le Provolone (C-15)	5/8	ALINORM 06/29/11, Annexe XVI
CCMMP	Avant-projet de norme révisée pour le Cottage Cheese (C-16)	5/8	ALINORM 06/29/11, Annexe XVII
CCMMP	Avant-projet de norme révisée pour le Coulommiers (C-18)	5/8	ALINORM 06/29/11, Annexe XVIII
CCMMP	Avant-projet de norme révisée pour le fromage à la crème (C-31)	5/8	ALINORM 06/29/11, Annexe XIX
CCMMP	Avant-projet de norme révisée pour le Camembert (C-33)	5/8	ALINORM 06/29/11, Annexe XX
CCMMP	Avant-projet de norme révisée pour le Brie (C-34)	5/8	ALINORM 06/29/11, Annexe XXI
CCMMP	Avant-projet de norme révisée pour la Mozzarella	5/8	ALINORM 06/29/11, Annexe XXII
CCMMP	Avant-projet de norme révisée pour les matières grasses laitières à tartiner	5/8	ALINORM 06/29/11, Annexe XXIII
CCNFSDU	Projet de norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge	8	ALINORM 06/29/26, Annexe II
CCPR	Projet de limites maximales de résidus de pesticides, notamment pour le piment fort séché	8	ALINORM 06/29/24, Annexe II

Organe du Codex	Objet	Étape	Référence
CCPR	Projet de directives pour l'estimation de l'incertitude des résultats	8	ALINORM 06/29/24, Annexe IV
CCPR	Avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides	5/8	ALINORM 06/29/24, Annexe III
CCRVDF	Projet de limites maximales de résidus	8	ALINORM 06/29/31, Annexe II

Partie 2 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption

Organe du Codex	Objet	Référence	Observations
CCFAC	Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines dans les aliments, y compris le Tableau I	ALINORM 06/29/12, Annexe XVIII	À sa 37 ^e session, le CCFAC est convenu d'ajouter le Tableau I à la Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines dans les denrées alimentaires et de demander à la Commission d'annuler, à sa 28 ^e session, les différentes normes Codex en vigueur relatives aux limites maximales et aux limites indicatives pour les contaminants et les toxines. À sa 28 ^e session, la Commission a noté que le Tableau I n'avait pas été officiellement soumis pour adoption et a donc demandé au CCFAC de le soumettre pour adoption.
CCFAC	Appendice amendé au Tableau 3 de la Norme générale pour les additifs alimentaires	ALINORM 06/29/12, Annexe VIII	Cet amendement découle de l'inclusion dans la Norme générale pour les additifs alimentaires des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produits en relation biunivoque avec une catégorie alimentaire de la Norme générale.

Organe du Codex	Objet	Référence	Observations
CCFAC	Révision du descripteur de la catégorie alimentaire 13.6 « Compléments alimentaires » de la Norme générale pour les additifs alimentaires	ALINORM 06/29/12, Annexe XXXIII	Cet amendement est lié au descripteur de la catégorie alimentaire 13.6 « Compléments alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires », l'objectif est de l'harmoniser avec les <i>Directives concernant les compléments alimentaires en vitamines et en minéraux</i> du Codex (CAC/GL 55/2005).
CCRVDF	Tableau récapitulatif des méthodes d'analyse identifiées comme valides pour l'appui des LMR Codex	ALINORM 06/29/31, Annexe X	Ce Tableau regroupe les méthodes d'analyse considérées par le CCRVDF comme étant valides pour appuyer les LMR Codex. Le Comité assurera une mise à jour et une révision régulières de ce Tableau en fonction des informations communiquées par les membres du Codex et des observateurs.

Partie 3 – Normes et textes apparentés maintenus par la Commission à l'étape 8

Le projet de limites maximales de résidus pour la somatotropine bovine (ALINORM 95/31; Annexe II), maintenu à l'étape 8 par la Commission, à sa vingt-troisième session (1999).